ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

truffes

Question écrite n° 48010

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur le développement de la truffiiculture en Europe. En effet, la Fédération française des truffiiculteurs et le Groupement européen TUBER soulignent le fait que ce secteur soit toujours en attente d'une véritable politique communautaire en la matière. Les chiffres montrent que l'Europe ne produit plus assez de truffes de qualité pour répondre à une demande mondiale dix fois supérieure à l'offre européenne. Les productions sont de 40 à 50 tonnes de truffes par an, alors que 20 à 30 tonnes de truffes asiatiques arrivent chaque année sur nos marchés, afin de pallier l'insuffisance de la production européenne. Selon l'ensemble des acteurs, la relance de la truffiiculture en Europe constituerait une chance de développement des espaces ruraux défavorisés en Europe et de sauvegarde d'un environnement traditionnel. Ils proposent donc de développer la culture de la truffe en Europe, sur la base d'un programme très coordonné, avec quatre piliers étroitement complémentaires : de nouvelles recherches fondamentales, une expérimentation en réseau sur le terrain, des incitations suivies aux plantations ainsi que la formation des truffiiculteurs, leur itinéraire technique mais aussi la mise en valeur du patrimoine gastronomique truffier. Aussi, il lui demande de lui indiquer sa position quant à ces propositions visant à encourager l'élaboration d'une politique de développement de la truffiiculture européenne.

Texte de la réponse

Le programme de développement de la truffiiculture et de reconstitution d'un verger truffier en Europe, initié par le groupement européen TUBER, a été soumis à l'examen des instances de la Commission européenne. Prévu pour la période 2003-2007, ce projet associe la France, l'Italie et l'Espagne sur des objectifs communs de recherche, d'expérimentation, de mise en place des conditions de reconstitution d'un verger truffier européen reprises dans des dispositifs nationaux. Sont également concernées la formation professionnelle des acteurs, l'information et la diffusion des résultats de la recherche et de l'information. À la demande de la France, le conseil des ministres de l'agriculture a invité la Commission européenne à faire preuve de « compréhension et de soutien dans la recherche de solutions concrètes et opérationnelles » dans le secteur de la truffe. Pour faire suite à la demande du Conseil, la Commission a décidé du principe d'une concertation entre ses représentants et les initiateurs du programme TUBER. Les services du ministère, en appui aux demandes des professionnels, sont intervenus auprès de la Commission pour lui rappeler qu'il convient de donner corps à ce projet. Des solutions sont actuellement recherchées afin de permettre la réalisation des objectifs de TUBER tout en respectant les contraintes juridiques des dispositifs existants. Au niveau national, il convient de souligner les avancées significatives obtenues. Le Parlement avait déjà adopté une disposition modificative du code général des impôts dans le cadre de la loi de finances pour 2004 prévoyant la possibilité pour les conseils municipaux d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties les terrains plantés en arbres truffiers. De nouvelles dispositions ont été introduites dans le cadre des discussions, toujours en cours, sur le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. Le bilan des avancées obtenues pourra être dressé lorsque les navettes entre les deux assemblées seront terminées et que les modifications revêtiront un caractère définitif.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE48010

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Morisset
Circonscription : Deux-Sèvres (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48010
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7676
Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 258